

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-052

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOU à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS
2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 mars 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

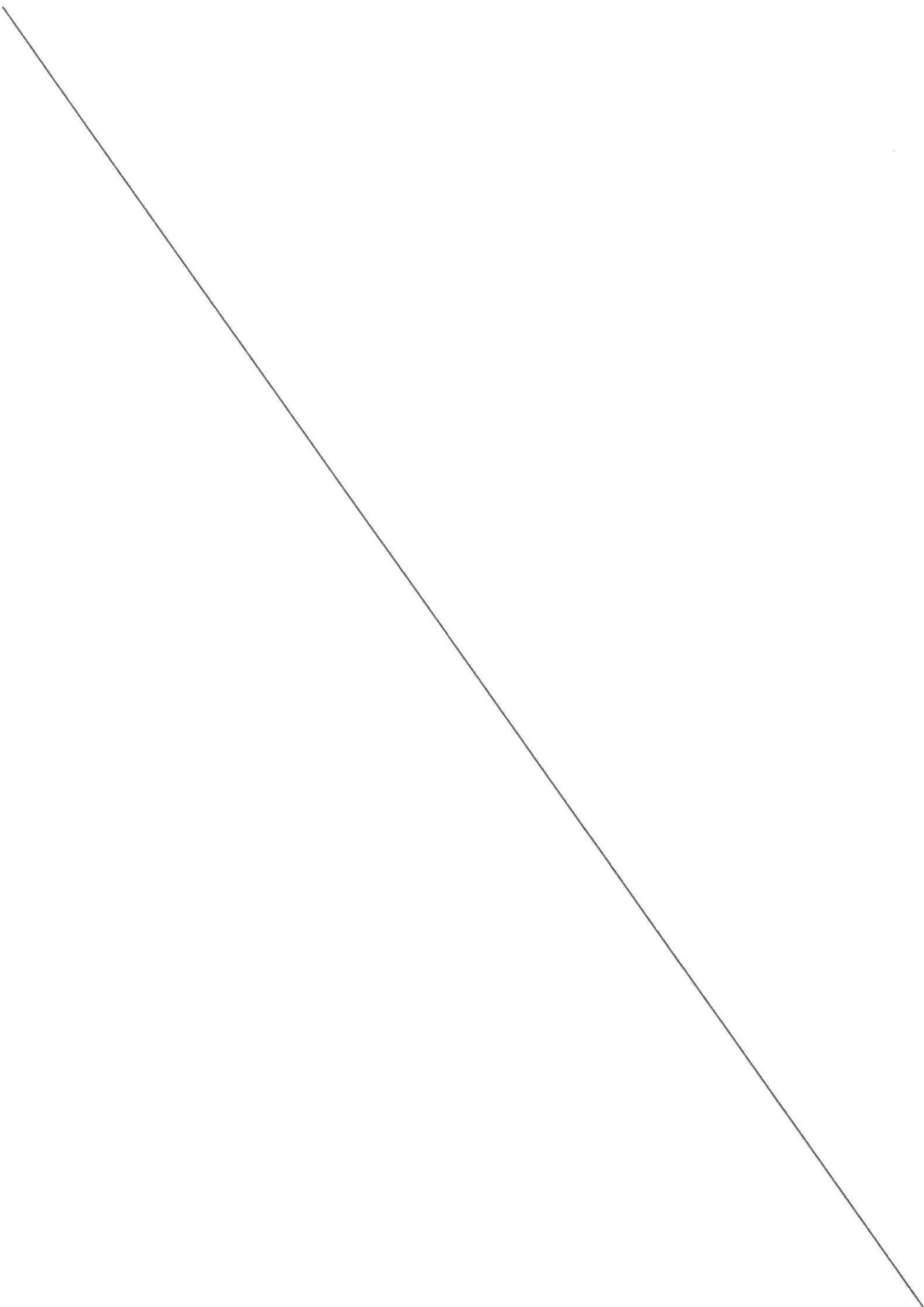
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-053

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOU à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE ET STUDIO DE REPETITION LE CUBE :
TARIFS 2023/2024**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

CONSIDÉRANT les grilles tarifaires ci-dessous :

TARIFS 2023/2024 - École de musique communautaire :

Tarif	CCE	Hors CCE	Application(s) du tarif
A	312 €	579 €	Parcours INSTRUMENT**
B	133 €	232 €	Parcours INITIATION / DECOUVERTE (6 ans - CP) • Formation collective • 2 ^{ème} instrument • Soutien instrumental
C	106 €	232 €	Eveil musical (5 ans - GS)
D	60 €	106 €	Ensembles vocaux • Autres grands ensembles (+ de 15 musiciens)

Modalités de paiement

Le règlement s'effectue en 2 fois sur l'année scolaire, en novembre puis en mars, par prélèvement automatique auprès du Service de Gestion Comptable de Mayenne, ou par paiement en ligne TIPI.

Certains moyens de paiement complémentaires sont acceptés (tickets-loisirs MSA, chèques vacances, chèques CNAS, pass pratique artistique ou sportive, chèques collégiens). Ils devront impérativement être réceptionnés par le Service de Gestion Comptable de Mayenne avant la date d'échéance indiquée sur chaque facture.

Une réduction de 30 % est appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'un même foyer.

Détail des applications

Parcours instrument (dès 7 ans)	Cours de technique instrumentale (inclus le prêt de l'instrument*) Cours collectif de Formation Musicale et/ou Pratiques collectives	Tarif A**
Instrument complémentaire	Apprentissage d'un second instrument (dans la limite des places disponibles)	+ tarif B
Formation Musicale	Cours de Formation Musicale + accès à un ensemble vocal ou une pratique collective	Tarif B
Formation collective	Pratique collective (orchestre junior, musique de chambre, ensemble de classe, atelier musiques actuelles, etc...) + accès à un cours de Formation Musicale	Tarif B

Soutien instrumental	Cours de technique instrumentale de 30 minutes tous les quinze jours (<i>acceptation sous conditions selon le projet de l'élève et dans la limite des places disponibles</i>)	Tarif B**
Découverte instrumentale (6 ans)	Cours hebdomadaire d'éveil musical pour les CP + Ateliers de découverte instrumentale tout au long de l'année	Tarif B
Eveil musical (5 ans)	Cours hebdomadaire d'éveil musical pour les élèves de grande section de maternelle	Tarif C
Ensembles vocaux/instrumentaux	Ensemble ou atelier vocal adultes ou enfants, ou ensemble instrumental (au-delà de 15 musiciens)	Tarif D

* pour les élèves débutants, dans la limite des disponibilités du parc instrumental, uniquement pour les instruments à vent (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba).

** pour les élèves justifiant d'une pratique amateur dans un orchestre partenaire ou un ensemble vocal du territoire : une réduction de 20% est appliquée au tarif A, ainsi qu'au tarif combiné B+D (soutien instrumental + ensemble instrumental).

TARIFS 2023/2024 - Studio de musiques actuelles "Le Cube" :

Pour tous les usagers du Cube	
Inscription annuelle individuelle	7 € / personne
Abonnements	
1 créneau (2h à 3h / semaine)	22 € / mois ou 166 € / an
1 ou 2 créneaux (4h à 6h au total / semaine)	33 € / mois ou 217 € / an
Personne seule (1h à 2h / semaine)	12 € / mois ou 70 € / an
Enregistrements	
Une journée avec l'animateur (Réservé aux usagers réguliers)	106 €
Enregistrement d'une répétition	Gratuit si présence de l'animateur
Forfaits	
1 heure isolée	7 €
1 journée isolée (de 9h à 17h du lundi au vendredi)	23 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ APPROUVE les tarifs 2023/2024 pour l'École de musique et de théâtre communautaire et du studio de musiques actuelles "Le Cube" à Saint-Denis-de-Gastines,

→ AUTORISE le Président de la Communauté de communes à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-054

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**AIDE REGIONALE « PAYS DE LA LOIRE ARTISANAT-COMMERCE » :
SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,

VU l'arrêté DREETS 2022/632 du préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

VU la délibération de la Commission permanente des 16 et 17 décembre 2021, modifiant le règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce-Artisanat,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 avril 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes de l'Ernée à hauteur de 427€ dans le cadre du dispositif susvisé ?

→ **APPROUVE** les modalités de la convention tripartite entre la Région Pays de la Loire, Madame Elodie MOULLIERE, gérante de la société SAEL 53, et la Communauté de communes,

→ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer ladite convention, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 mai 2023
DL-2023-055

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**ZONE D'ACTIVITES LA BUTTE A VAUTORTE :
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZA**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet d'extension de la zone d'activités de la Butte à Vautorte

CONSIDERANT la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle des consorts SOREL, OD 39 (p) représentant 18 600 m² pour un montant de 15 000 € l'hectare soit à titre indicatif 27 900 € (ajustement en fonction du bornage)

CONSIDERANT l'obligation de s'acquitter d'une indemnité d'éviction auprès de l'exploitant agricole, Michel PARIS, sur le barème de la chambre départementale d'agriculture (à titre indicatif 7 132 .32 € à ajuster en fonction des négociations et du barème qui peut évoluer)

CONSIDERANT l'obligation de prendre en charge les frais de bornage et toutes les dépenses liées aux acquisitions foncières,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle d'OD 39 (p) de 18 600 m² pour un montant de 15 000€ l'hectare soit à titre indicatif 27 900 € (ajustement en fonction du bornage)

→ **APPROUVE** le paiement d'une indemnité d'éviction et son versement, pour l'exploitant de la parcelle sur la base départementale de la chambre d'agriculture de la Mayenne (à titre indicatif 7 132.32 € à ajuster en fonction des négociations et la prise en charge des frais de bornage)

→ **CHARGE** Maître BLANCHET, notaire à Fougères, de la rédaction de l'acte notarié à venir

→ **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces utiles pour notamment le versement de l'indemnité d'éviction.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-056

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOÛ à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

GROUPE ELOI/PROMOTAL :
RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DL-2023-029 DU 7 FEVRIER 2023 PORTANT ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU SITE D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la compétence économique de la Communauté de Communes et son projet de territoire,

CONSIDERANT la demande de retrait de la délibération n° DL-2023-029 du 7 février 2023, portant acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la société Promotal à Ernée, par Madame la Préfète de la Mayenne par un courrier recommandé arrivé le 7 avril 2023 dans nos services,

CONSIDERANT la nécessité de permettre la consolidation de notre accompagnement dans le développement économique du Groupe Eloi/Promotal,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** le retrait de la délibération n° DL-2023-029 du 7 février 2023 portant acquisition de l'ensemble immobilier visé dans cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

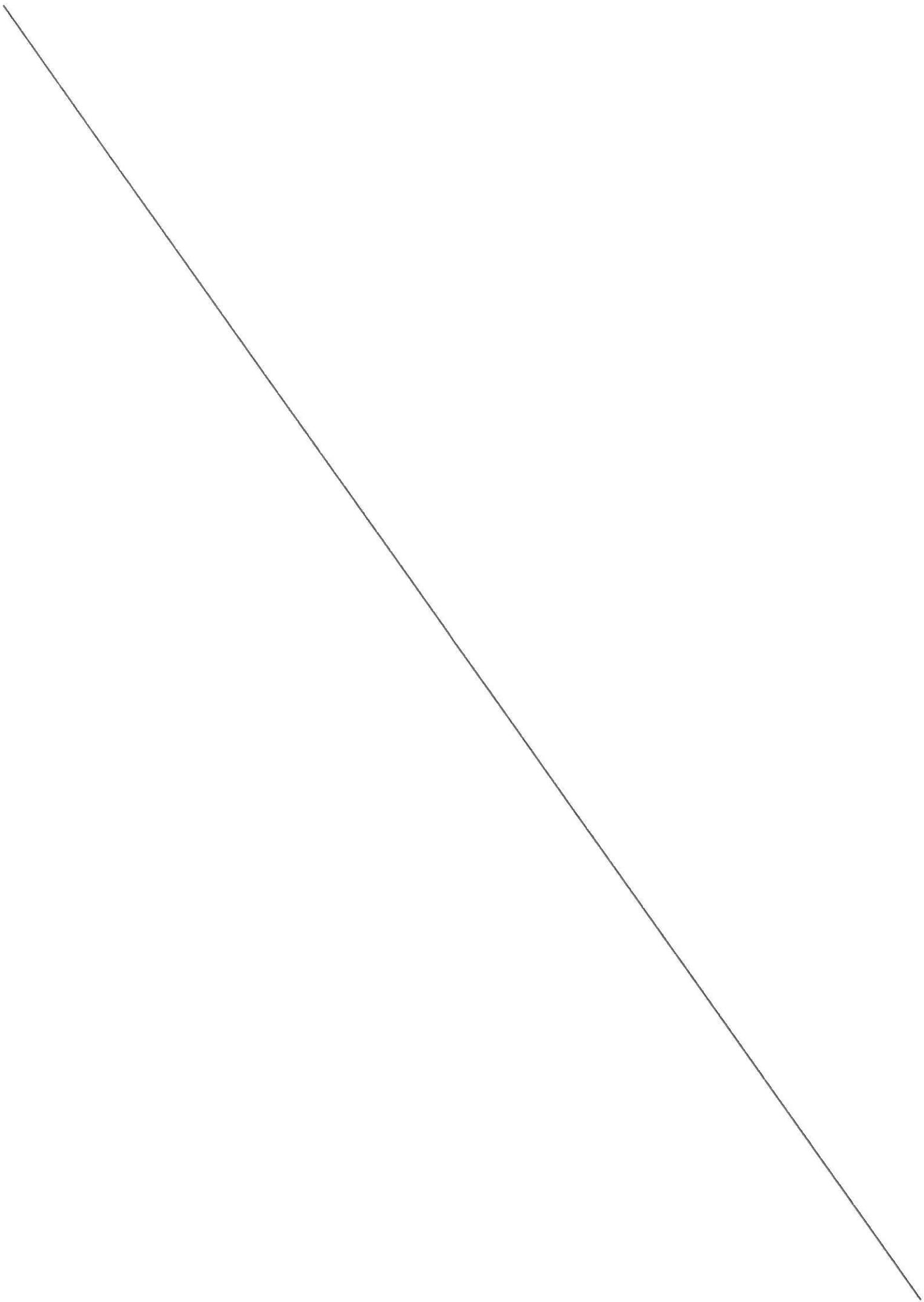
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-057

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOU à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

GROUPE ELOI/PROMOTAL :
ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU SITE D'ERNEE ET CONVENTION D'OCCUPATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de retrait de la délibération n° DL-2023-029 du 7 février 2023 portant acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à la société Promotal par Madame la Préfète de la Mayenne dans un courrier recommandé arrivé le 7 avril 2023,

CONSIDERANT la demande de la société Promotal de bénéficier d'un accompagnement économique de la Communauté de communes face à ses besoins d'extension d'activités économiques,

CONSIDERANT la compétence économique de la Communauté de Communes et son projet de territoire,

CONSIDERANT l'avis des domaines du 6 février 2023 pour l'acquisition des parcelles et de l'ensemble immobilier pour un montant de 1 650 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDERANT le futur contrat de location à conclure avec la société Promotal pour un loyer annuel d'un montant de 96 905 € HT,

CONSIDERANT que le juge-commissaire sera saisie par voie de requête cosignée par la société PROMOTAL et l'Administrateur Judiciaire et déposée par ce dernier. Il est rappelé qu'une telle requête ne sera déposée que dans le cas où la société PROMOTAL démontre sa faculté à construire un plan de continuation,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles n° AT1, AT52, AT63, AT64, AT 123, AV 13, AV 104, AV 158, AV 163, AV 229 d'une contenance de 20 147 m² et l'ensemble des bâtiments (E1 : 4201m², E2 : 1700 m², E4 : 379 m², E5 : 565m², E6 : 664m², E7 : 406m²), actuellement propriété de la société Promotal, pour un montant de 1 500 000 € HT. Une TVA pourra s'appliquer en fonction du régime applicable à l'entreprise.

→ **APPROUVE** la souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale sur 15 ans à hauteur du montant d'acquisition visé à l'alinéa précédent.

→ **APPROUVE** la conclusion d'un contrat de location qui sera signé avec la société Promotal concomitamment à l'acte de vente de l'ensemble immobilier objet de la présente délibération pour un loyer annuel d'un montant de 96 905 € HT.

→ **CHARGE** l'étude de Maître FRITZINGER, notaire à Ernée, de la rédaction de l'acte notarié à venir.

→ **AUTORISE** le Président à signer :

(i) le compromis de vente et l'acte d'achat portant sur l'ensemble immobilier objet de la présente délibération pour un montant de 1 500 000 € HT ;

(ii) le contrat de location à conclure avec la société Promotal pour un loyer annuel d'un montant de 96 905 € HT ;

(iii) toutes les pièces utiles à la conclusion de ces actes, étant précisé qu'en cas d'indisponibilité, Mme Jacqueline ARCANGER, Vice-présidente, est autorisée à signer les actes visés au (i), (ii) et (iii).

→ **AUTORISE** les inscriptions budgétaires afférentes à l'opération et toutes les demandes liées.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-058

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avait donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOU à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

COOPERATION TOURISTIQUE HAUTE MAYENNE :
AVENANT 2023 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération n° 101 du 09 avril 2018 précisant les termes de la coopération touristique,

VU le budget prévisionnel de l'exercice 2023,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la volonté des 3 Communauté de communes (Mayenne Communauté, Communauté de communes du Bocage Mayennais et Communauté de communes de l'Ernée) de travailler ensemble,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mars 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ DECIDE de reconduire par avenant la convention de partenariat entre les 3 collectivités pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023

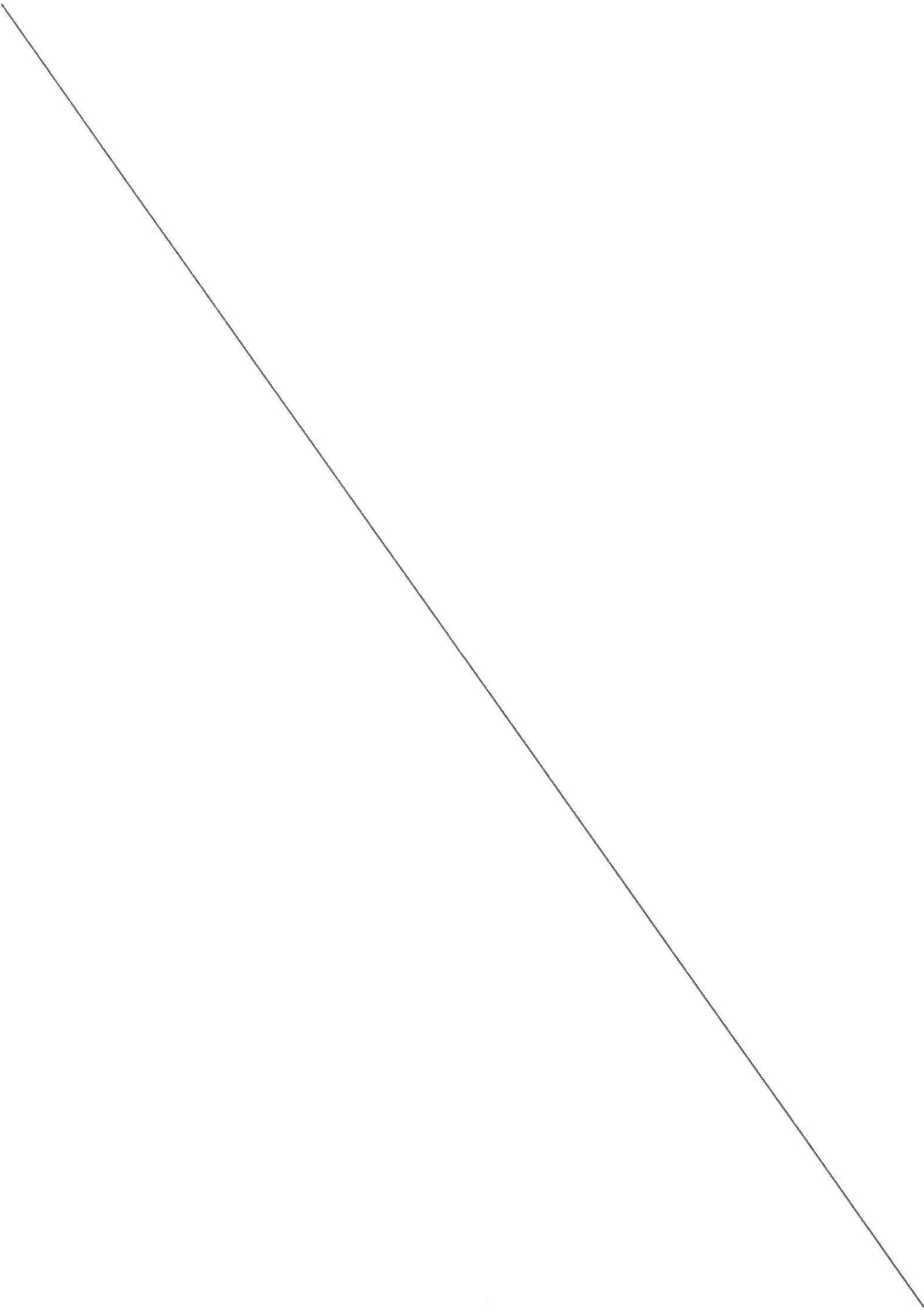
→ AUTORISE le Président à signer ledit avenant 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 mai 2023
DL-2023-059

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOÛ à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ : SIGNATURE DE 2 AVENANTS A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TE53 POUR LA CONSTITUTION, LA GESTION ET LA MISE A DISPOSITION DU PCRS

Le Conseil Communautaire,

VU la convention de partenariat avec Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) sur la constitution, la gestion et la mise à disposition du PCRS de la Mayenne en date du 24 mai 2021,

VU l'avenant n°1 qui prévoit la possibilité de commander des prestations complémentaires au PCRS vecteur initial,

VU l'avenant n°2 qui prévoit le changement du coût estimatif de contribution par partenaire. Le coût étant réduit du fait de l'intégration de la subvention FEDER dans le plan de financement du TE53 pour le projet PCRS,

CONSIDERANT que les prestations complémentaires prévues à l'avenant n°1 ne sont pas obligatoires,

CONSIDERANT que l'avenant n°2 permet à la Communauté de communes de l'Ernée une réduction financière de sa participation au projet PCRS,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **AUTORISE** le Président à signer les deux avenants susvisés.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

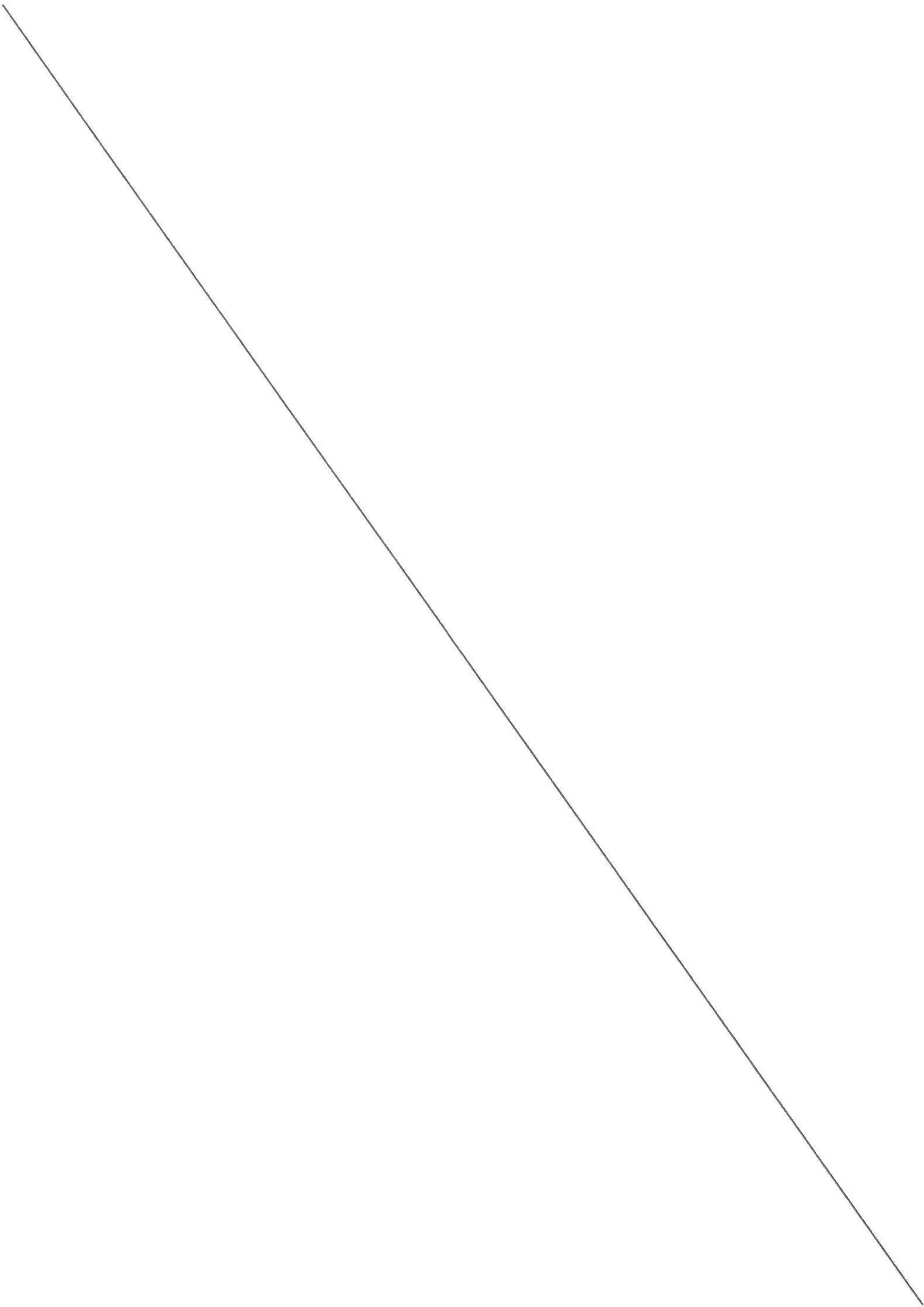
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-060

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOÛ à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

DEVELOPPEMENT DU SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

VU la délibération DL-2019-191 en date du 25/11/2019 portant création d'un service commun « Ressources Humaines » à compter du 1/01/2020 dans le cadre du schéma de mutualisation,

CONSIDERANT la volonté de 5 nouvelles communes du territoire d'adhérer à ce service commun courant 2023, début 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mars 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :1 (Maryvonne VOISIN)

Pour :35

Contre :0

→ **Article 1** : DECIDE de modifier la délibération DL-191 du 29/11/2019 en fixant les modalités de fonctionnement du service commun « Ressources Humaines » de la manière suivantes :

Missions du service :

Gestions des carrières des agents
Suivi réglementaire des carrières, rédaction de tout acte administratif relatif aux carrières (arrêtés, contrats, délibérations...)
Gestion des dossiers en cas de saisine de la CAP, CCP ou CST (rédaction des formulaires de saisine + suivi)
Constitution des dossiers retraites
Elaboration de la paie
Saisie des variables mensuelles
Contrôle et édition des bulletins de salaire
Transfert en comptabilité avec le mandatement
Emission et transmission des déclarations sociales
Gestion du prélèvement à la source

Gestion des absences
Gestion des congés annuels à la demande de la collectivité
Gestion des absences pour raisons de santé, maternité et paternité (rédaction des arrêtés, déclaration auprès de Net-entreprises, demande de remboursement auprès de l'assureur de la commune)
Gestion des accidents de travail (déclarations aux divers organismes, et suivi du dossier)
Gestion des dossiers en cas de saisine du Conseil Médical (rédaction du formulaire de saisine et suivi)
Gestion des Formations
Inscriptions des agents
Elaboration d'un tableau annuel de suivi
Secrétariat divers
Etablissement du Rapport Social Unique en collaboration avec le référent sur la commune
Procédure de recrutement (rédaction de l'annonce de recrutement en lien avec l'autorité territoriale ou le DGS, dépôt des annonces sur les sites, rédactions des convocations et des différents courriers à destination des candidats)
Rédaction des pièces relatives à la fin de contrat (certificat de travail, attestation POLE EMPLOI)
Préparation budgétaire
Elaboration de la prospection budgétaire annuelle du chapitre 12 en fonction des éléments réglementaires et ceux fournis par l'autorité
Point sur la masse salariale en cours d'année à la demande de la collectivité
Conseils juridiques et statutaires
Conseil auprès de l'autorité territoriale et des agents de la commune en matière de droit statutaire
Assistance technique et rédactionnelle dans le cadre de la mise en place de projet relatif à la gestion des ressources humaines (règlement intérieur, régime indemnitaire, organigramme, fiche de poste, plan de formation...)

Adhésion au service :

Il est convenu, que compte tenu de sa particularité, la Ville d'Ernée, qui dispose de sa propre responsable RH au sein de sa structure, ne sera concernée que par une partie des missions énoncées.

Conformément à ce qui a été convenu en réunion du 16/01/2023 avec le groupe de travail et validé en Conseil des Maires du 31/01/23, l'adhésion au service commun informatique de la Communauté de communes de l'Ernée sera une condition préalable avant d'intégrer le service commun ressources humaines. Le but est d'uniformiser les pratiques à travers l'utilisation d'un logiciel métier unique.

La demande d'adhésion de nouvelles communes devra se faire par écrit un an à l'avance, afin de permettre à la Communauté de communes de s'organiser. Ce délai d'entrée dans le service commun pourra être écourté en fonction des possibilités.

Après délibération de la commune adhérente, la convention jointe en annexe sera soumise à signature.

Financement du service

Le financement du service sera assuré par un prélèvement sur l'attribution de compensation au regard des modalités suivantes :

- Nombre d'agents présents au 31/12 de l'année n-1 (quel que soit son statut) pour le compte de la Communauté de communes de l'Ernée
- Pour les communes adhérentes :
 - . Nombre d'agents présents au 31/12 de l'année n-1 (quel que soit son statut)
 - . Population DGF
 - . Potentiel financier
 - . Effort fiscal

-Les couts du logiciel métier seront intégrer dans les couts du service commun informatique.

→ **Article 2 : CHARGE** le Président de l'exécution de cette décision

→ **Article 3 : AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les communes adhérentes au service commun « Ressources Humaines ».

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 mai 2023
DL-2023-061

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOU à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**AQUAFITNESS DE L'ERNEE :
CREATION D'UN POSTE DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR EN ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la surveillance des bassins au sein de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 avril 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **Article 1** : APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel en tant que surveillant de baignade, pour la période du 15/05/2023 au 30/06/2023, au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement dans le cadre d'emploi des opérateurs des APS (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés en cas de congés non pris.
- L'agent contractuel assurera les missions de surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

→ Article 2 : CHARGE le Président de l'exécution de cette décision

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-062

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**RECYCLERIE / MATERIAUTHEQUE A ERNEE :
UTILISATION DES BATIMENTS PAR LE PORTEUR DU PROJET**

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.145-1 et suivants du Code de commerce

VU la délibération n° DL-2022-055 du Conseil Communautaire en date du 5 mai 2022 adoptant le lancement de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

CONSIDERANT le projet de Contrat de bail ci annexé

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** le contrat de bail à intervenir avec l'association BROC N GROLL ci-annexé, dont les conditions financières sont les suivantes :

1ère année :

- Du 01/06/2023 au 31/08/2023 : un loyer mensuel de 100 € HT, permettant la réalisation d'aménagements nécessaires à une ouverture au public courant septembre. Pour cette première période, le BAILLEUR facturera la location à échéance des 3 mois, soit un montant de 300 € HT.
- Du 01/09/2023 au 30/09/2023 : 300 €HT,
- Du 01/10/2023 au 31/05/2024 : un loyer mensuel de 600 € HT,

2ème année (du 01/06/2024 au 31/05/2025) : un loyer mensuel de 800 € HT

A partir de la 3ème année : (du 01/06/2026 au 31/05/2032) : un loyer mensuel de 1000 € HT.

→ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

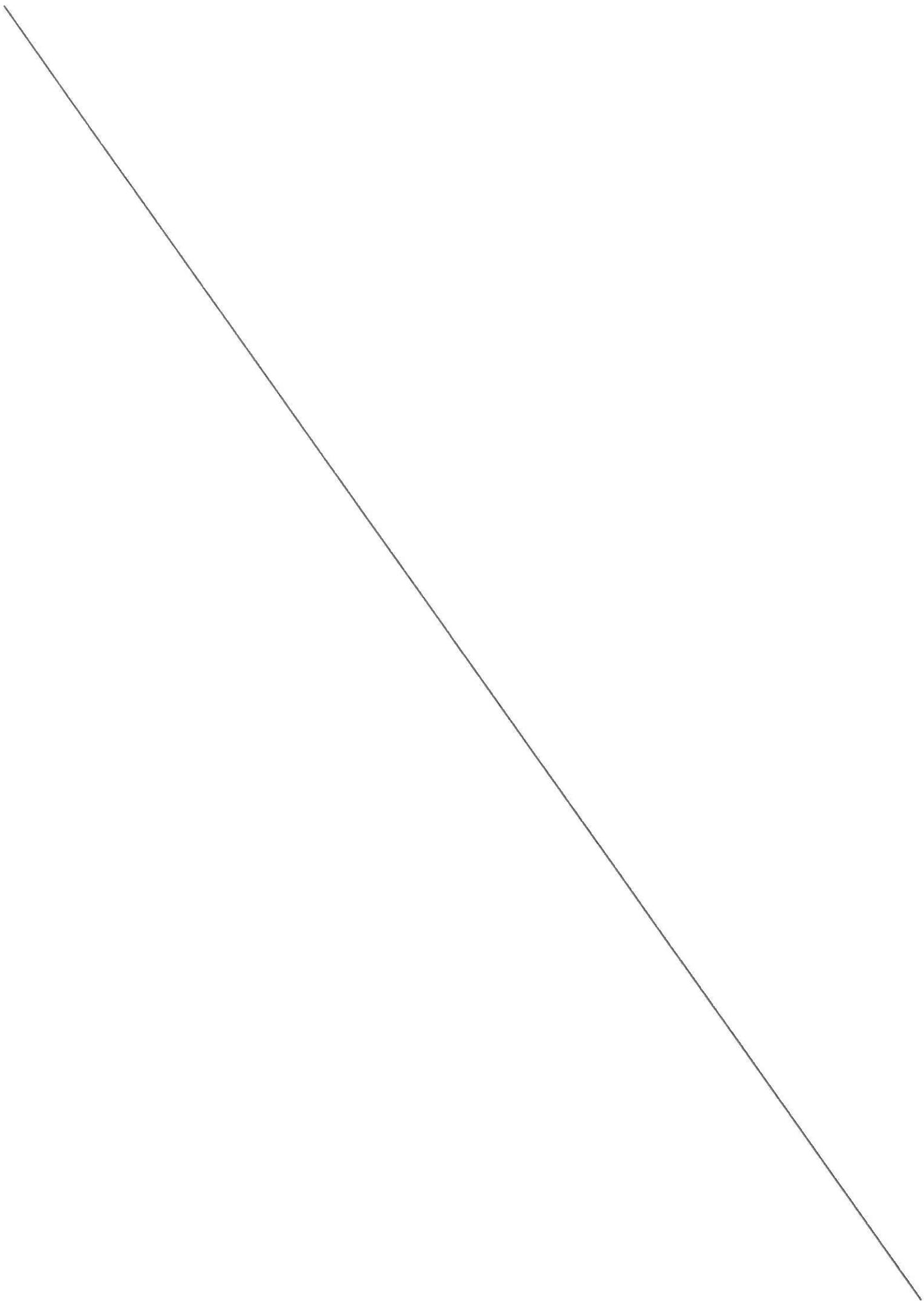
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-063

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) :
VALIDATION DU PROGRAMME AVANT CONSULTATION DU PUBLIC**

Le Conseil Communautaire,

VU la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015,

VU la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 fixant un objectif de réduire de 15% la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à horizon 2030 par rapport à 2010,

VU le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027,

VU le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

CONSIDERANT la délibération n° DL-2022-055 du Conseil Communautaire en date du 3 mai 2022 adoptant le lancement de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

CONSIDERANT la mise en place d'une Commission Consultative d'Elaboration et de suivi du PLPDMA,

CONSIDERANT la consultation publique effectuée du 15 mai au 4 juin 2023,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ ADOPTE le Plan Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés présenté en annexe

→ AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

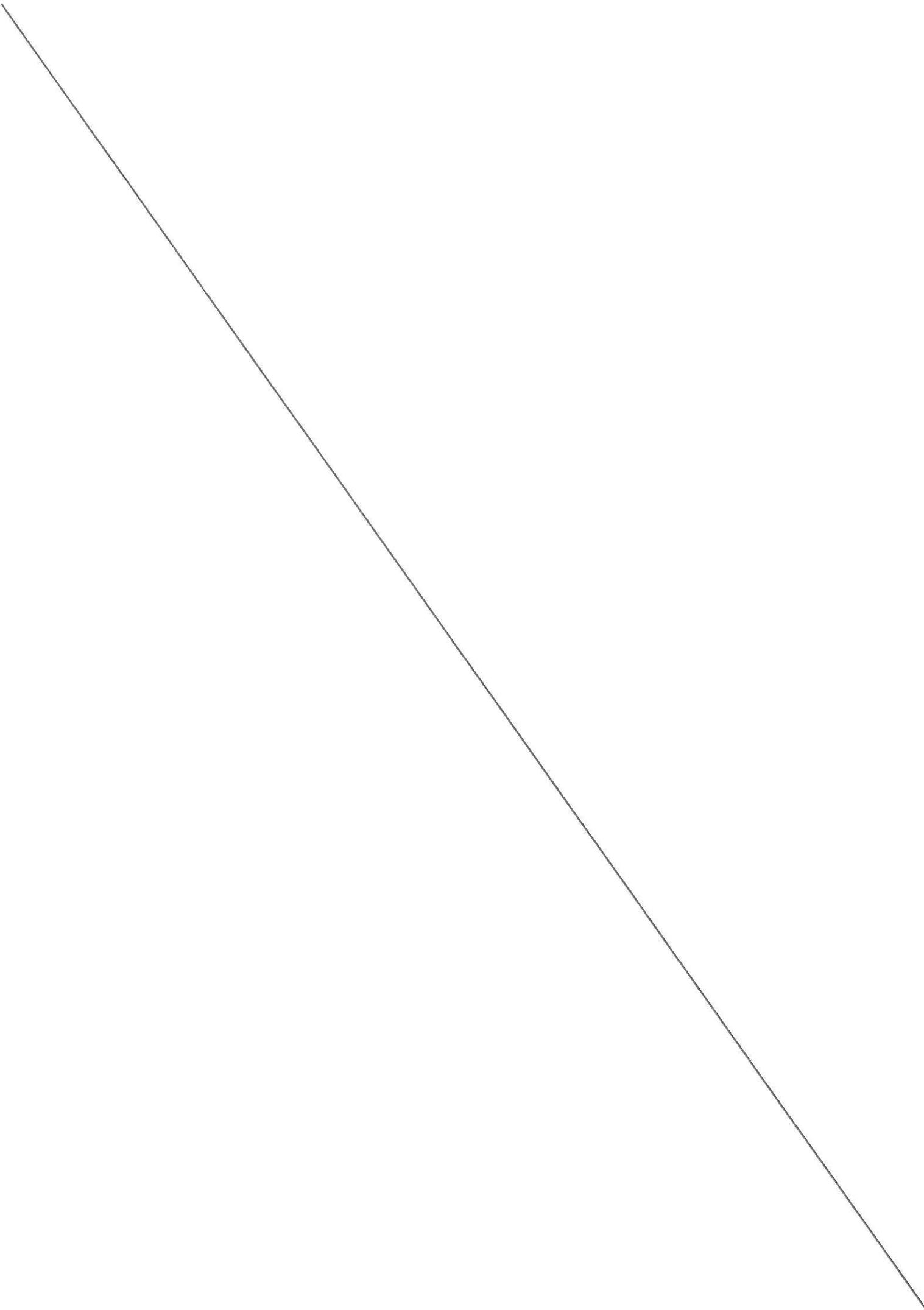
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-064

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

COLLECTE DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) :
CONVENTIONNEMENT AVEC LE SOCIETE AGREEE REFASHION (EX ECOTLC)

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.541-1-1, L.541-10-1, et R.541-102, R.541-104 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté du 23 décembre 2023 portant l'agrément de la société REFASHION – ECO TLC,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ APPROUVE la convention à intervenir avec REFASHION – ECO TLC et ce pour 5 ans

→ AUTORISE Monsieur Le Président à signer ladite convention, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

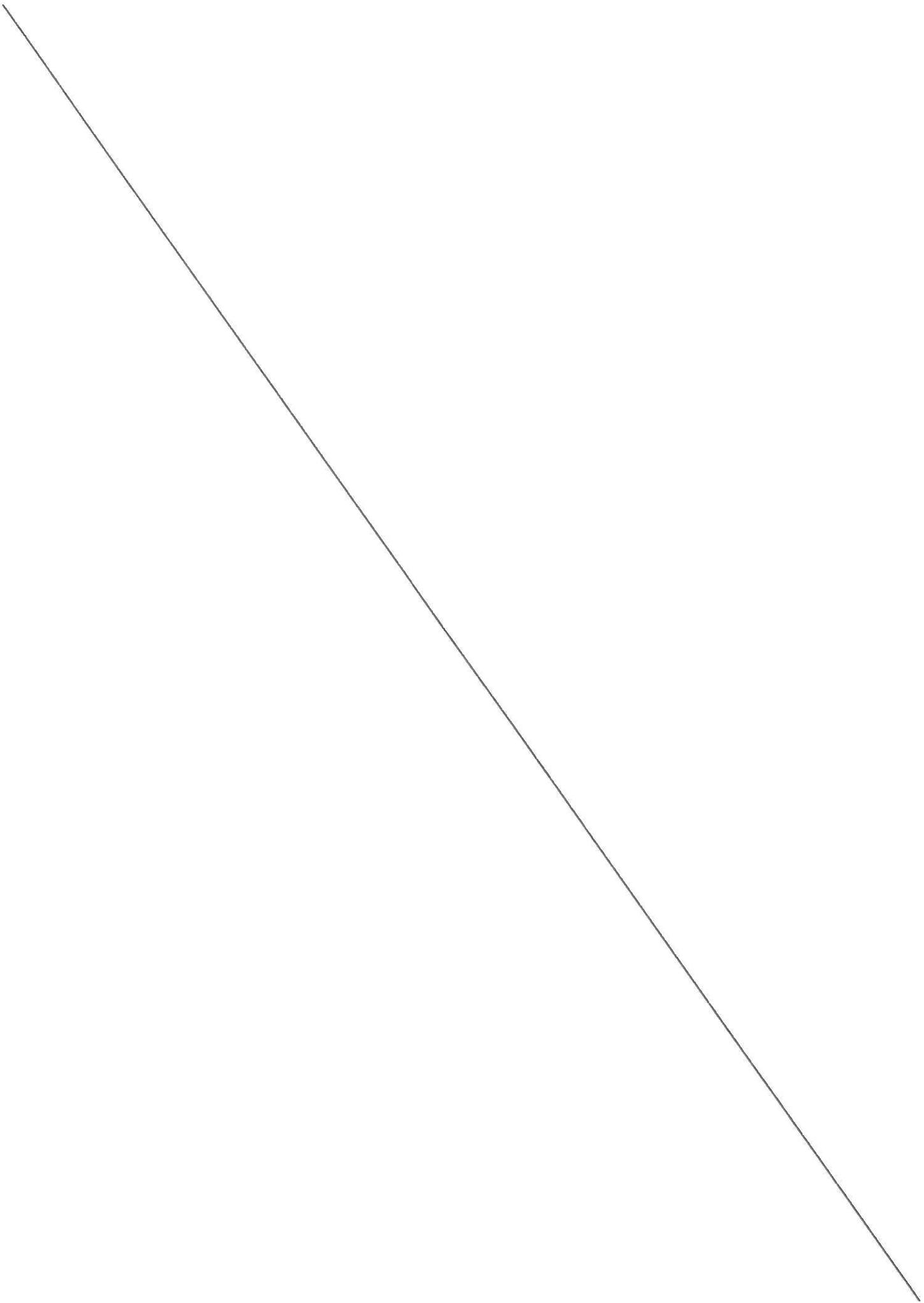
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-065

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ASSIMILEES ET DES DECHETS RECYCLABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE : AVENANT DE CESSIION A LA SOCIETE SECHE ECO INDUSTRIES

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 2194-6 du code de la commande publique

VU le marché n°MS-2019-003_Collecte_OMR_Déchets_Recyclables, et notamment son lot n°2 : Transport et traitement du tout-venant, carton et gravât collectés sur les déchèteries du territoire validé par la délibération DL-2019-166 du 28 octobre 2019.

CONSIDERANT la proposition de la commission d'Appel d'offres du 9 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** l'avenant à intervenir à intervenir avec la société GRANDJOUAN SACO et la Société SECHE ECO INDUSTRIES et ce pour 5 ans

→ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer ledit avenant, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

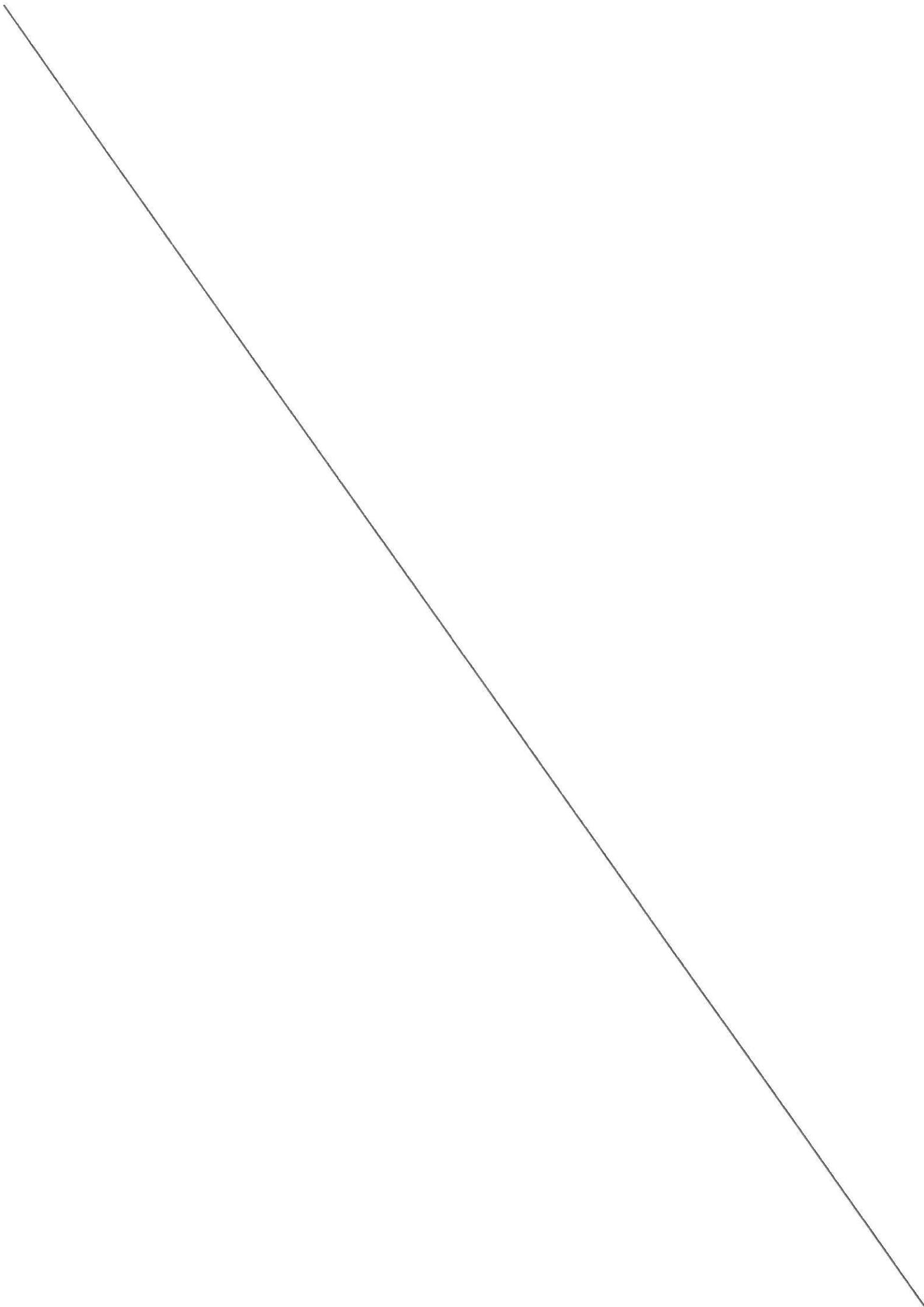
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-066

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF TYPE 5 A SAINT DENIS DE GASTINES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

CONSIDERANT que par courrier reçu le 05/11/2019, Monsieur et Madame LACROIX Philippe, locataires d'un logement de type 5 de plain-pied sis 1, Rue des Anciens Combattants à St Denis de Gastines, ont déposé une option d'achat dudit logement,

CONSIDERANT l'évaluation domaniale du 17/12/2019, renouvelée le 19/12/2022 qui fixe le prix de vente dudit logement à 95 000 € assorti d'une marge de + ou - 10%,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de communes de l'Ernée notifiée le 07/01/2020 à Monsieur et Madame LACROIX Philippe au prix de 98 265,00 €,

CONSIDERANT que Monsieur et Madame LACROIX Philippe ont sollicité une négociation à 93 265,00 € (-5000€) afin de pouvoir réaliser des travaux de ravalement des façades, laquelle contre-proposition a été acceptée en bureau communautaire le 27/01/2020.

CONSIDERANT la nouvelle proposition de la Communauté de communes de l'Ernée notifié le 03/01/2020 au prix de 93 265,00€ qui se décompose comme suit :

Éléments inclus dans le prix de vente	Montant retenu
Evaluation domaniale	95 000,00 €
Terrain aménagé et viabilisé	3 000,00 €
Diagnostics (DPE – électricité – ERP)	265,00 €
Marge en moins sur l'offre initiale	- 5 000,00 €
TOTAL	93 265,00 €

CONSIDERANT l'accord donné par Monsieur et Madame LACROIX Philippe sur ce prix en date du 03/04/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **AUTORISE** le Président à solliciter la demande d'autorisation de vente auprès de Madame la préfète de la Mayenne

→ **PROCEDE**, après réception de ladite autorisation, à la cession dudit logement à Monsieur et Madame LACROIX Philippe, aux conditions ci-après :

Commune	Adresse	Programme	Type	Prix de vente
St Denis de Gastines	1 rue des anciens combattants	2002	5	93 265,00 €

→ **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître HOUET Emmanuel, Notaire à Ernée

→ **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'acte à intervenir.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-067

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

APRES s'être fait présenter successivement les budgets primitifs de l'exercice 2022 : budget principal et budgets annexes, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, sur chacun de ces budgets, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **APPROUVE** les comptes de gestion 2022 des budgets ci-dessous désignés, dressés par le comptable, lesquels n'appellent ni observation, ni réserve :

- . Budget Principal
- . Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »
- . Budget annexe « Eau en Régie »

- . Budget annexe « Eau en DSP »
- . Budget annexe « Assainissement en Régie »
- . Budget annexe « SPANC »
- . Budget annexe « Réseau de chaleur »
- . Budget annexe « ZA de la Querminais 2 » à Montenay
- . Budget annexe « ZA de la Mine » à la Baconnière
- . Budget annexe « ZA de la Brimonnière » à Ernée-Montenay
- . Budget annexe « ZA de Charné et du Fay » à Ernée
- . Budget annexe « ZA Pierre et Marie Curie » à Ernée
- . Budget annexe « ZA de la Mission » à Ernée
- . Budget annexe « ZA les Landes » à la Pellerine
- . Budget annexe « ZA de la Bliinière » à Larchamp
- . Budget annexe « ZA de la Maladrerie » à Andouillé
- . Budget annexe « ZA de la Butte » à Vautorte

→ **AUTORISE** le Président à signer les comptes de gestion 2022 – budget principal et budgets annexés et ci-dessus désignés.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-068

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 25/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L1612-12 et L1612-13 du Code général des collectivités relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes,

VU l'article L2121-14 du Code général des collectivités relatif à la désignation d'un Président de séance autre que le Président en exercice,

CONSIDERANT que le compte administratif constitue le document comptable permettant de comparer les prévisions avec les réalisations et constater les soldes d'exécution sur les sections de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT le vote préalable des comptes de gestion 2022 dont les résultats sont conformes à ceux des comptes administratifs,

CONSIDERANT que Madame Jacqueline ARCANGER, Première Vice-Présidente a été élue

Présidente de séance pour la présentation du compte administratif,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Gilles LIGOT, a quitté la séance à l'issue de la discussion,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 02/05/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 09/05/2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **VOTE** chacun des comptes administratifs 2022 – budget principal et budgets annexes synthétisés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 685 721,44	66 101,44		66 101,44	1 685 721,44
Opérations de l'exercice	9 891 074,70	10 359 918,13	3 822 314,33	4 466 598,24	13 713 389,03	14 826 516,37
TOTAUX	9 891 074,70	12 045 639,57	3 888 415,77	4 466 598,24	13 779 490,47	16 512 237,81
Résultats de clôture		2 154 564,87		578 182,47		2 732 747,34
Restes à réaliser			801 244,57	511 215,60	801 244,57	511 215,60
TOTAUX CUMULES	9 891 074,70	12 045 639,57	4 689 660,34	4 977 813,84	14 580 735,04	17 023 453,41
RESULTATS DEFINITIFS		2 154 564,87		288 153,50		2 442 718,37

BUDGET ANNEXE GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		111 777,00		283 700,68		395 477,68
Opérations de l'exercice	1 945 568,14	1 948 820,99	140 025,65	228 980,06	2 085 593,79	2 177 801,05
TOTAUX	1 945 568,14	2 060 597,99	140 025,65	512 680,74	2 085 593,79	2 573 278,73
Résultats de clôture		115 029,85		372 655,09		487 684,94
Restes à réaliser			156 864,00		156 864,00	
TOTAUX CUMULES	1 945 568,14	2 060 597,99	296 889,65	512 680,74	2 242 457,79	2 573 278,73
RESULTATS DEFINITIFS		115 029,85		215 791,09		330 820,94

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		18 182,85		8 191,01	0,00	26 373,86
Opérations de l'exercice	113 006,07	148 666,09	45 784,84	34 004,99	158 790,91	182 671,08
TOTAUX	113 006,07	166 848,94	45 784,84	42 196,00	158 790,91	209 044,94
Résultats de clôture		53 842,87	3 588,84			50 254,03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	113 006,07	166 848,94	45 784,84	42 196,00	158 790,91	209 044,94
RESULTATS DEFINITIFS		53 842,87	3 588,84			50 254,03

BUDGET ANNEXE EAU EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 387 493,28	681 675,53		681 675,53	1 387 493,28
Opérations de l'exercice	4 554 680,20	3 965 136,86	2 345 574,54	2 677 117,01	6 900 254,74	6 642 253,87
TOTAUX	4 554 680,20	5 352 630,14	3 027 250,07	2 677 117,01	7 581 930,27	8 029 747,15
Résultats de clôture		797 949,94	350 133,06			447 816,88
Restes à réaliser			220 885,64	312 523,00	220 885,64	312 523,00
TOTAUX CUMULES	4 554 680,20	5 352 630,14	3 248 135,71	2 989 640,01	7 802 815,91	8 342 270,15
RESULTATS DEFINITIFS		797 949,94	258 495,70			539 454,24

BUDGET ANNEXE EAU EN DSP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		118 863,52		253 094,38	0,00	371 957,90
Opérations de l'exercice	130 918,96	184 563,74	34 714,81	118 851,61	165 633,77	303 415,35
TOTAUX	130 918,96	303 427,26	34 714,81	371 945,99	165 633,77	675 373,25
Résultats de clôture		172 508,30		337 231,18		509 739,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	130 918,96	303 427,26	34 714,81	371 945,99	165 633,77	675 373,25
RESULTATS DEFINITIFS		172 508,30		337 231,18		509 739,48

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		279 090,05		107 514,35	0,00	386 604,40
Opérations de l'exercice	1 186 665,97	1 601 095,28	487 396,71	534 575,27	1 674 062,68	2 135 670,55
TOTAUX	1 186 665,97	1 880 185,33	487 396,71	642 089,62	1 674 062,68	2 522 274,95
Résultats de clôture		693 519,36		154 692,91		848 212,27
Restes à réaliser			115 521,64	52 759,50	115 521,64	52 759,50
TOTAUX CUMULES	1 186 665,97	1 880 185,33	602 918,35	694 849,12	1 789 584,32	2 575 034,45
RESULTATS DEFINITIFS		693 519,36		91 930,77		785 450,13

BUDGET ANNEXE SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		8 319,21				8 319,21
Opérations de l'exercice	26 101,44	28 308,50			26 101,44	28 308,50
TOTAUX	26 101,44	36 627,71			26 101,44	36 627,71
Résultats de clôture		10 526,27				10 526,27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	26 101,44	36 627,71			26 101,44	36 627,71
RESULTATS DEFINITIFS		10 526,27				10 526,27

BUDGET ANNEXE ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		257 618,80	257 618,80		257 618,80	257 618,80
Opérations de l'exercice	8 850,61	8 209,61	154,00	795,00	9 004,61	9 004,61
TOTAUX	8 850,61	265 828,41	257 772,80	795,00	266 623,41	266 623,41
Résultats de clôture		256 977,80	256 977,80			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 850,61	265 828,41	257 772,80	795,00	266 623,41	266 623,41
RESULTATS DEFINITIFS		256 977,80	256 977,80			

BUDGET ANNEXE PA DE LA MINE A LA BACONNIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		339 172,79	339 172,79		339 172,79	339 172,79
Opérations de l'exercice	386 013,36	341 580,05	265 804,83	339 428,43	651 818,19	681 008,48
TOTAUX	386 013,36	680 752,84	604 977,62	339 428,43	990 990,98	1 020 181,27
Résultats de clôture		294 739,48	265 549,19			29 190,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	386 013,36	680 752,84	604 977,62	339 428,43	990 990,98	1 020 181,27
RESULTATS DEFINITIFS		294 739,48	265 549,19			29 190,29

BUDGET ANNEXE PA DE LA BRIMONNIERE A ERNEE-MONTENAY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		338 509,51	338 509,51		338 509,51	338 509,51
Opérations de l'exercice	472 330,65	471 270,66	470 577,80	471 637,79	942 908,45	942 908,45
TOTAUX	472 330,65	809 780,17	809 087,31	471 637,79	1 281 417,96	1 281 417,96
Résultats de clôture		337 449,52	337 449,52			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	472 330,65	809 780,17	809 087,31	471 637,79	1 281 417,96	1 281 417,96
RESULTATS DEFINITIFS		337 449,52	337 449,52			

BUDGET ANNEXE ZA DE LA MALADRERIE A ANDOUILLE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		67 058,82	67 058,82		67 058,82	67 058,82
Opérations de l'exercice	565 417,31	634 776,71	565 417,31	496 057,91	1 130 834,62	1 130 834,62
TOTAUX	565 417,31	701 835,53	632 476,13	496 057,91	1 197 893,44	1 197 893,44
Résultats de clôture		136 418,22	136 418,22			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	565 417,31	701 835,53	632 476,13	496 057,91	1 197 893,44	1 197 893,44
RESULTATS DEFINITIFS		136 418,22	136 418,22			

BUDGET ANNEXE ZA DE CHARNE ET DU FAY A ERNEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	916,58			916,58	916,58	916,58
Opérations de l'exercice	130 513,44	131 430,02	126 124,31	125 207,73	256 637,75	256 637,75
TOTAUX	131 430,02	131 430,02	126 124,31	126 124,31	257 554,33	257 554,33
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	131 430,02	131 430,02	126 124,31	126 124,31	257 554,33	257 554,33
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE ZA DE LA MISSION A ERNEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT CUMULE
---------	----------------	----------------	-----------------

	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	36 725,49			36 725,49	36 725,49	36 725,49
Opérations de l'exercice	84 444,88	121 436,98	117 255,14	81 091,81	201 700,02	202 528,79
TOTAUX	121 170,37	121 436,98	117 255,14	117 817,30	238 425,51	239 254,28
Résultats de clôture		266,61		562,16		828,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	121 170,37	121 436,98	117 255,14	117 817,30	238 425,51	239 254,28
RESULTATS DEFINITIFS		266,61		562,16		828,77

BUDGET ANNEXE ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	385,00			385,00		
Opérations de l'exercice	95 340,68	94 731,90	86 172,64	86 781,42	181 513,32	181 513,32
TOTAUX	95 725,68	94 731,90	86 172,64	87 166,42	181 898,32	181 898,32
Résultats de clôture	993,78			993,78		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	95 725,68	94 731,90	86 172,64	87 166,42	181 898,32	181 898,32
RESULTATS DEFINITIFS	993,78			993,78		

BUDGET ANNEXE ZA LES LANDES A LA PELLERINE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	360,95			911,35		
Opérations de l'exercice	75 452,46	75 813,41	76 187,00	75 275,65	151 639,46	151 089,06
TOTAUX	75 813,41	75 813,41	76 187,00	76 187,00	152 000,41	152 000,41
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	75 813,41	75 813,41	76 187,00	76 187,00	152 000,41	152 000,41
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE ZA DE LA BLINIÈRE A LARCHAMP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	23 748,10	23 748,10	23 608,10	23 608,10	47 356,20	47 356,20
TOTAUX	23 748,10	23 748,10	23 608,10	23 608,10	47 356,20	47 356,20
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	23 748,10	23 748,10	23 608,10	23 608,10	47 356,20	47 356,20
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE ZA DE LA BUTTE A VAUTORTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT CUMULE
---------	----------------	----------------	-----------------

	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	18 852,98	18 852,98	18 290,56	18 290,56	37 143,54	37 143,54
TOTAUX	18 852,98	18 852,98	18 290,56	18 290,56	37 143,54	37 143,54
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 852,98	18 852,98	18 290,56	18 290,56	37 143,54	37 143,54
RESULTATS DEFINITIFS						

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 mai 2023
DL-2023-069

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

BUDGETS SOUS REFERENTIEL M57 :
FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AU 01/01/2023

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités

CONSIDERANT les délibérations antérieures votées par le Conseil Communautaire avant le passage à la M57 portant règlement des amortissements comptables pratiqués,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour : 36

Contre :0

→ **PRECISE** que tout plan d'amortissement commencé avant le 31/12/2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies par délibérations antérieures ;

→ **ACTE** l'application de l'amortissement des immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par la nomenclature M57, et ce à compter de la mise en service des biens acquis à partir du 01/01/2023 ;

→ **APPROUVE** l'aménagement de la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur dont le prix unitaire est inférieur ou égale à 500 € TTC (biens non assujettis à la TVA) et 500 € HT dans le cas contraire

Ces biens feront l'objet d'un suivi globalisé (un seul numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur) et seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

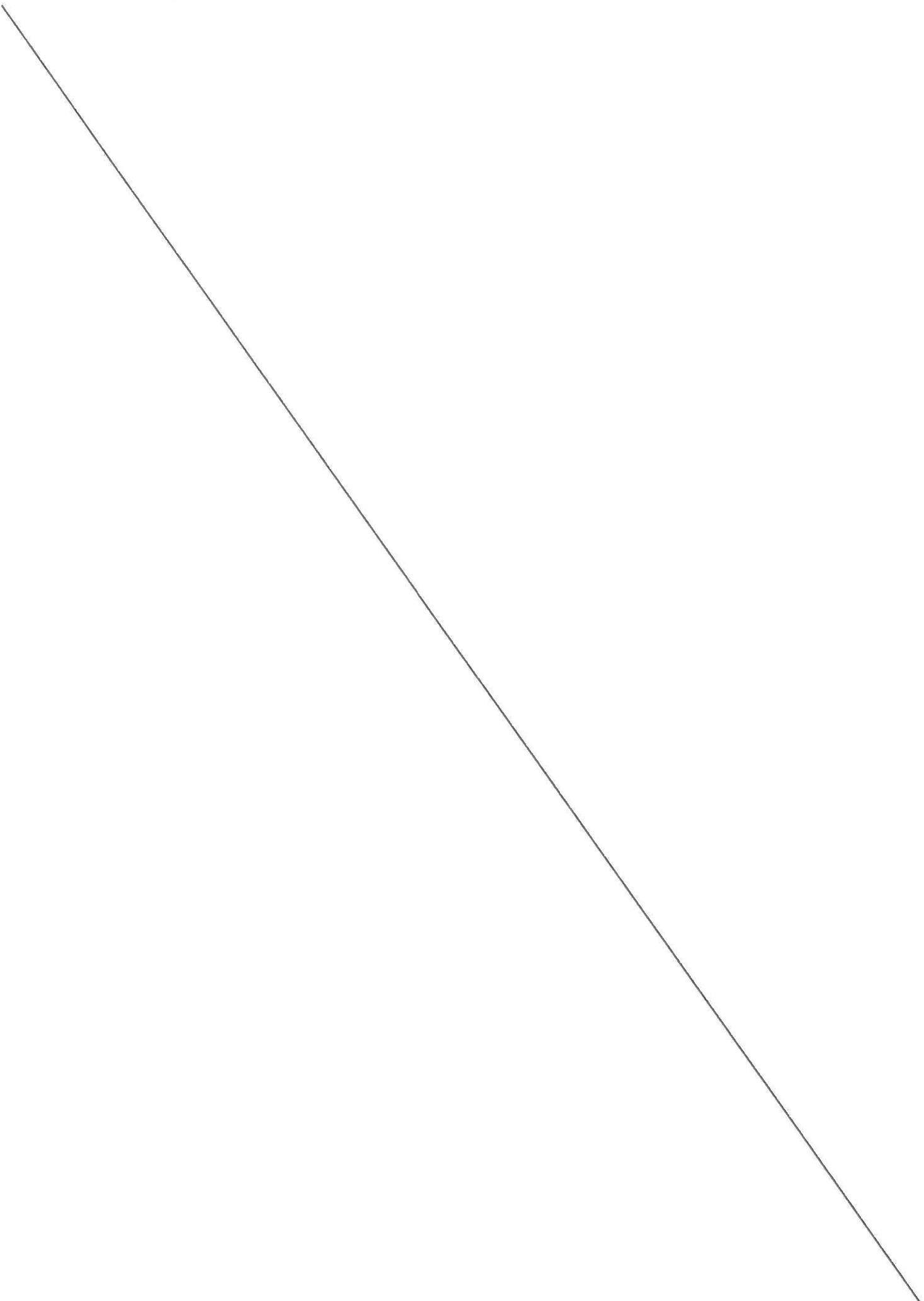
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 mai 2023
DL-2023-070

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOÛ à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ETANG NEUF DE JUVIGNE :
VALIDATION DU BILAN FINANCIER 2022 DE L'ASSOCIATION DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la convention signée entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'association de gestion de l'Etang Neuf le 01/01/1997,

CONSIDERANT la délibération du 28/03/2007 donnant quitus au rapport d'exploitation 2006 en précisant qu'un fonds de caisse exceptionnel de 7 147.96 € était laissé à disposition de l'association afin de lui permettre d'honorer des factures de ré empoissonnement,

CONSIDERANT que les résultats de gestion dégagés depuis 2007 ont été encaissés en totalité par la Communauté de communes de l'Ernée sachant qu'une partie du fonds de caisse exceptionnel laissé à l'association au titre de l'année 2006 est encore disponible à ce jour et qu'il est supérieur à 1 524.48 €,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **DONNE** quitus au rapport d'exploitation 2022 de l'association de gestion de l'Etang Neuf de Juvigné dont un exemplaire est annexé à la présente

→ **AUTORISE** le Président à recouvrer la totalité de l'excédent de gestion de 2022 auprès de l'association pour un montant de 7 377.24 €

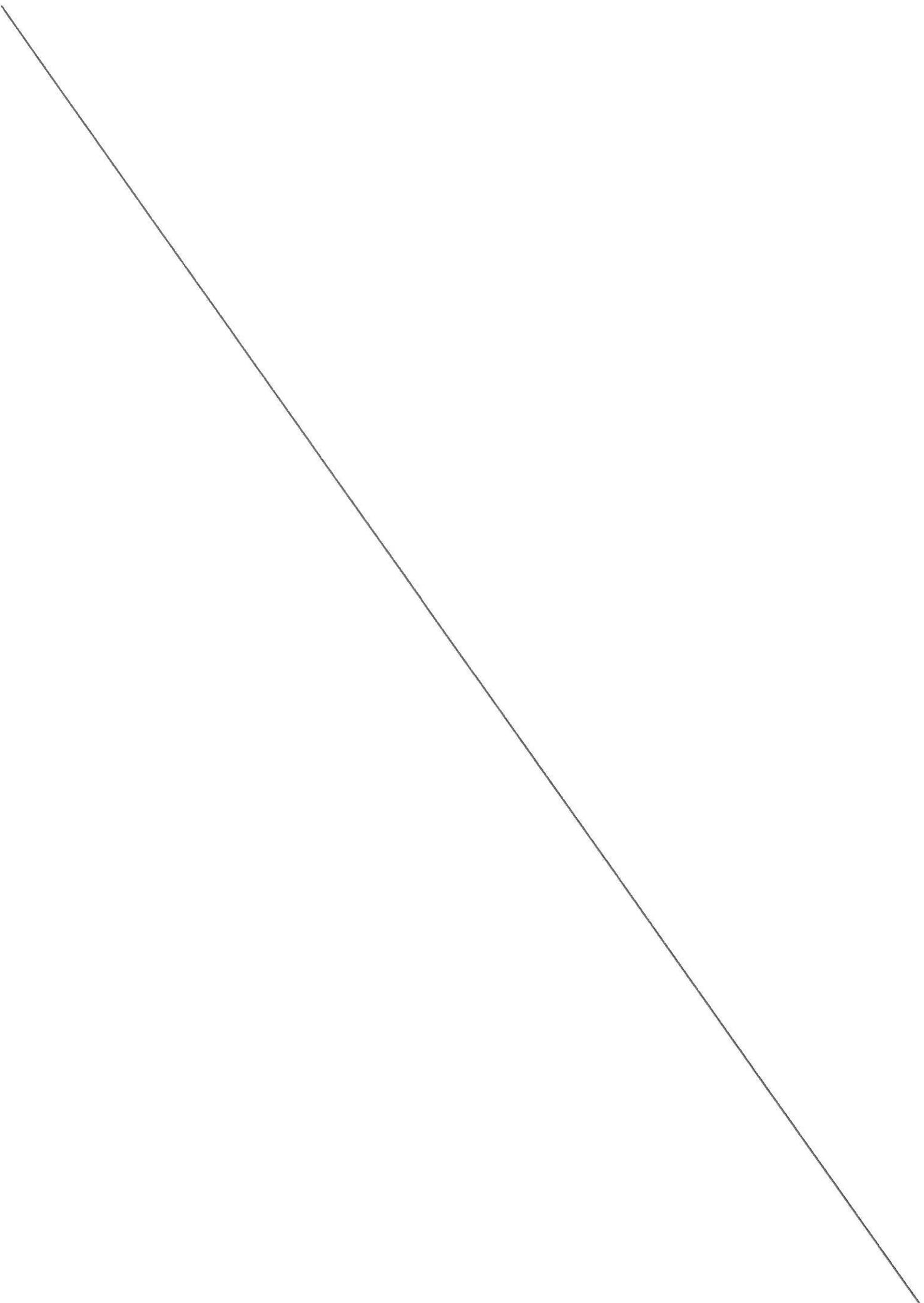
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

62



Séance du 16 mai 2023
DL-2023-071

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée ;

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement ;

CONSIDERANT les crédits ouverts sur les budgets 2023 permettant de procéder aux écritures comptables,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ CONSTATE les effacements de dettes et accepte les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous :

Budget Principal (Ecole de Musique) – créances éteintes

COMMUNE	Année	TTC	MOTIF
Ernée	2021 et 2022	126.00 €	Commission de surendettement du 09/03/2023

Budget annexe "Gestion et traitement des ordures ménagères"

***Effacements de dettes**

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
	2011	8,64 €	0,47 €	9,11 €	
	2012	89,34 €	6,25 €	95,59 €	
St Hilaire du Maine	2019	439,86 €	43,99 €	483,85 €	Clôture pour insuffisance d'actifs 01/07/2020
La Bigottière	2019	127,68 €	12,78 €	140,46 €	Commission de surendettement du 30/04/2020
	2020	138,35 €	13,84 €	152,19 €	
St Hilaire du Maine	2021	181,40 €	18,14 €	199,54 €	

	2022	185,94 €	18,60 €	204,54 €	
Ernée	2022	158,05 €	15,80 €	173,85 €	Commission de surendettement du 09/03/2023
La Baconnière	2022	163,09 €	16,31 €	179,40 €	Commission de surendettement du 08/09/2022
Ernée	2022	92,97 €	9,30 €	102,27 €	Clôture pour insuffisance d'actifs 02/11/2022
Larchamp	2022	130,16 €	13,01 €	143,17 €	Commission de surendettement du 12/01/2023
Total créances éteintes		1 715,48 €	168,49 €	1 883,97 €	

Budget annexe "Eau Potable"

*** Effacements de dette**

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
Chailland	2021	821,17 €	60,19 €	881,36 €	Surendettement, jugement du 02/03/2023
	2022	75,43 €	5,58 €	81,01 €	
St Hilaire du Maine	2023	41,70 €	2,30 €	44,00 €	Surendettement, jugement du 22/12/2022
Ernée	2020	208,71 €	13,82 €	222,53 €	Surendettement, jugement du 30/12/2021
	2021	239,52 €	17,67 €	257,19 €	
Ernée	2022	218,19 €	15,75 €	233,94 €	Surendettement, jugement du 22/12/2022
Larchamp	2022	94,03 €	9,41 €	103,44 €	Surendettement, jugement du 24/11/2022
St Denis de Gastines	2018	31,23 €	1,72 €	32,95 €	Liquidation judiciaire, jugement du 01/06/2022
Juvigné	2018	50,05 €	5,01 €	55,06 €	Liquidation judiciaire, jugement du 19/12/2018
Total créances éteintes		1 780,03 €	131,45 €	1 911,48 €	

*** Admissions en non-valeur**

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5766720112	19/12/2022	5,50%	1 115,53	61,34 €	1 176,87 €
		10,00%	504,34 €	50,41 €	554,75 €
		Sous-total	1 619,87 €	111,75 €	1 731,62 €
5737130312-2022	16/12/2022	5,50%	16,77 €	0,92 €	17,69 €
		10,00%	9,17 €	0,92 €	10,09 €
		Sous-total	25,94 €	1,84 €	27,78 €
5283760112 complément liste DL-2022-163 du 29/11/2022	13/04/2022		4,74 €	- €	4,74 €
Total créances admises en non-valeur			1 650,55 €	113,59 €	1 764,14 €

→ **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget principal :

Article 6542 « créances éteintes » pour 126.00 €

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

Article 6542 « créances éteintes » pour 1 715.48 € HT / 1 883.97 € TTC

Budget annexe « Eau potable »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 1 780.03 € HT / 1 911.48 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 1 650.55 € HT / 1 764.14 € TTC

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-072

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ZA DU PONT DE PIERRE A ANDOUILLE :
REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX A LA COMMUNE
D'ANDOUILLE

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n°2005-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,
VU le transfert des ZAE des communes vers la Communauté de communes dans le cadre du transfert de compétence à compter du 01/01/2018,

CONSIDERANT des travaux d'enfouissement de réseaux ont été réalisés en 2022 par Territoire Energie Mayenne sur la ZA du Pont de Pierre à Andouillé,

CONSIDERANT que lesdits travaux seront réglés par la Commune d'Andouillé dans le cadre d'une convention passée avec TEM,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **AUTORISE** le Président à procéder au remboursement des travaux à la Commune d'Andouillé pour un montant de 71 148.97 €

→ **PRECISE** que la dépense sera prise en charge sur le budget annexe « ZA de la Maladrerie » à Andouillé.

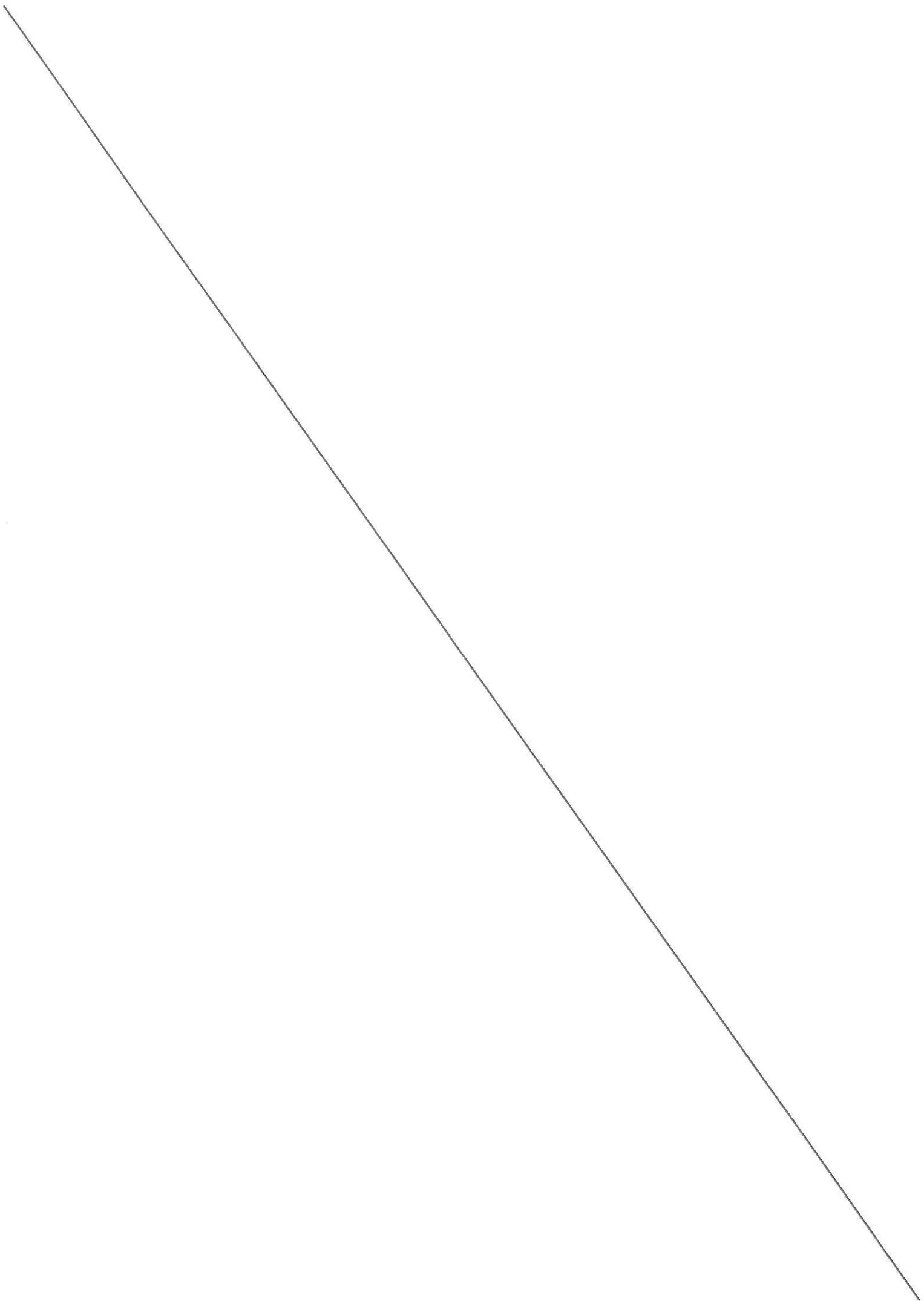
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 mai 2023
DL-2023-073

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOU à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2022,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses couvertes par des ajustements de recettes nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau en date du 2 mai 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

DM N°2 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023/01	Virement à la section d'investissement	71 148,97	
611/61	Contrats de prestations de service	3 000,00	
615228/61	Entretien et réparations immeubles	5 000,00	
6283/61	Frais nettoyage de locaux	7 000,00	
6542/555	Effacements de dette	126,00	
65811/01	Informatique en nuage - rattrapage écriture 2022	7 850,88	
7398/01	Reversements, restitutions sur impôts et taxes	20 000,00	
73111/01	Contributions directes		42 960,00
73112/01	CVAE		-357 000,00
73114/01	IFER		6 058,00
7351/01	Fraction de TVA compensatoire de la TH		247,00
7352/01	Fraction de TVA compensatoire de la CVAE		455 339,00

741124/01	DGF - Dotation d'intercommunalité		-1 800,00
741126/01	DGF - Dotation de compensation		10 096,00
74832/01	Etat - Compensation au titre de la CET		32 267,00
74833/01	Etat - Compensation au titre des exo de TF		957,00
752/61	Locations		-74 998,15
Total section de fonctionnement		114 125,85	114 125,85

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021/01	Virement d la section de fonctionnement		71 148,97
2051/01	Logiciel SIG	7 850,88	
2051/01	Logiciel SIG - annulation écriture 2022		7 850,88
276351/61	Avance remboursable vers le budget ZA de la Maladrerie	71 148,97	
Total opérations non individualisées - Investissement		78 999,85	78 999,85

DM N° 1- budget annexe "ZA de la Maladrerie" à Andouillé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
605/61	Travaux - enfouissement réseaux	71 148,97	
7133/61	OO - Variation de stocks		71 148,97
Total de la section de fonctionnement		71 148,97	71 148,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
3351/61	OO - Stocks terrains en cours d'aménagement	71 148,97	
168751/61	Remboursement avance au budget principal		71 148,97
Total de la section d'investissement		71 148,97	71 148,97

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-074

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE Kerdaniel,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**CREATION D'UN ESPACE DE LOISIRS DANS L'ANCIENNE FONDERIE LOUIS DERBRE A ERNEE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER**

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 08 mars 2021 approuvant le projet de l'ancienne fonderie Louis Derbré,

Vu l'appel à projet lancé par la région des Pays de la Loire pour l'attribution de fonds européen au titre du programme FEDER et de son objectif 5.2,

Vu l'état d'avancement du projet de création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré à Ernée,

Vu la décision de la préfète de la Mayenne du 02 mai 2023, n'accordant pas les 188 000 € d'aide sollicitée au titre de la DETR/DSIL,

CONSIDÉRANT la décision de Madame la préfète de la Mayenne en date du 02 mai 2023 portant refus de l'octroi d'une subvention DETR pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT le besoin de la Communauté de communes de l'Ernée de trouver des sources de subvention pour le projet de la fonderie Louis Derbré,

CONSIDÉRANT que le projet ne pourra pas atteindre 30% d'économie d'énergie, et que de ce fait la Communauté de communes ne pourra pas prétendre ni aux fonds verts ni aux aides du contrat de territoire du département,

CONSIDÉRANT l'opportunité de candidater à l'appel à projets de la région Pays-de-la-Loire au titre du programme FEDER et de son objectif 5.2 afin d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du total des travaux (à savoir 189 255,50 €),

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Gros-œuvre-maçonnerie	24 500 €	Europe_FEDER	50	189 255,50 €
Menuiseries extérieures	105 261,15 €	CCE autofinancement	50	189 255,50 €
Menuiseries intérieures	8 137,46 €			
Cloison doublages	15 080,83 €			
Carrelage - Faïence	9 969,97 €			
Peinture	24 500 €			
Electricité / CFO / CFA	85 448 €			
VMC - Plomberie - Sanitaire	59 500 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre	36 153,59 €			
Honoraire divers	9 960 €			
TOTAL	378 511 €	TOTAL		378 511 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à solliciter un financement auprès de la région Pays-de-la-Loire au titre du programme FEDER et de son objectif 5.2,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 16 mai 2023
DL-2023-075

Date de convocation : 10 mai 2023

Date de Publication : 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize mai à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT

Avaient donné procuration : Mme Corinne MERZOUK à Mme Annick GUILLAUME, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Cyrille FRANÇOIS à M. Serge DESHAYES, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, Mme Valérie DENOUE à M. Thierry CHRETIEN, Mme Véronica BIGNON à Mme Aude ROBY, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absents excusés : Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Florian BOUILLE, Alain BELLAY

Absents non excusés : MM. Bruno BOUVIER, Michel DU FOU DE KERDANIEL,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE AVEC UN AGENT
TECHNIQUE DE DROIT PRIVE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU le code du travail,

VU l'Instruction DGT no 2009-25 du 8 décembre 2009 relative au régime indemnitaire de la rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée,

VU la circulaire DGT n° 2009-04 du 17 mars 2009 relative à la rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée,

VU la circulaire DGT n° 2008/11 du 22 juillet 2008 relative à l'examen de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée,

VU la demande de rupture conventionnelle présentée par Monsieur Benoît LEBLAY en date du 20/04/2023,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée a été sollicité par un de ces agents technique relevant du droit privé du service eau et assainissement pour mettre en place une procédure de rupture conventionnelle,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36

Abstention :0

Pour :36

Contre :0

→ **Article 1** : APPROUVE la mise en place d'une procédure de rupture conventionnelle relevant des règles communes applicables au code du travail avec un agent technique du service eau et assainissement embauché en contrat à durée indéterminée,

→ **Article 2** : CHARGE le Président de l'exécution de cette décision

→ **Article 3** : AUTORISE le Président à signer la convention de rupture conventionnelle dont le projet est joint en annexe.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.

